

SCOOP

N°37
JUILLET-
AOÛT
2014

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

Laissez-nous travailler !

ACTIONS >P2

Une ambiance
de n'importe quoi

DOSSIERS >P2

De nouveaux attraits
pour la culture soja

INTERVIEW >P3

Abeilles et grandes cultures :
les voies de la coexistence

FOCUS >P3

Sous la loupe d'ARVALIS et du CETIOM

CLEFS >P4

Pour un décodage des CEPP

ORAMA

nos cultures, notre avenir

Laissez-nous travailler !

ÉDITORIAL > PAR GÉRARD TUBERY,
VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE LA FOP



Gérard TUBERY,
Vice-président d'ORAMA, Président de la FOP

À l'heure où nos concitoyens prennent leurs congés, nous allons moissonner. La moisson. C'est le moment où nous récoltons ce que nous avons semé. C'est le moment de vérité où nous percevons les fruits du travail fourni sous réserve que des aléas de toute nature ne viennent tout gâcher. Les aléas sont omniprésents dans notre métier.

À ces aléas plus ou moins maîtrisables, viennent désormais s'ajouter ceux liés aux agissements d'une minorité qui érige la désobéissance civile et l'action illégale en mode légitime d'expression. Leur but ? Favoriser la décroissance en manipulant l'opinion pour mieux peser sur les Pouvoirs publics. C'est ainsi que se multiplient actions de saccage ou édicition de normes toujours plus contraignantes ou incohérentes.

Si nous pouvons trouver des solutions pour atténuer l'impact de multiples aléas, il est beaucoup plus ardu de se prémunir contre les effets ravageurs d'une démagogie facile qui joue les uns contre les autres pour nous

entraîner toujours plus loin dans la spirale du déclin.

Le philosophe Thomas Hobbes disait : « l'homme est un loup pour l'homme ». Pour le combattre, soyons ensemble, forts et unis. Face aux vociférations de cette meute qui s'estime toute puissante, nous, Orama, avec la FNSEA, disons clairement « stop » !

Laissez-nous produire plus et produire mieux ! Si la France est une grande puissance agricole, c'est grâce à nous. Si la France est une grande puissance, c'est aussi grâce à ses filières agro-alimentaires et agro-industrielles qui se développent grâce à nous.

Nous n'acceptons pas d'être désignés comme seuls responsables de tous les maux de la terre. Nous avons le droit au respect et à la considération. Notre métier est exigeant mais passionnant. C'est un métier à découvrir et non à dénigrer. Nos cultures font honneur à celles et ceux qui les cultivent et sont autant de graines d'espoirs qui, chaque année, servent l'avenir de nos territoires, de nos filières, de notre économie et de notre environnement.

Nous sommes des entrepreneurs fiers de l'être et soucieux d'être pleinement intégrés dans la vie locale. Nous n'aspérons qu'à une chose : nourrir les hommes et servir les intérêts de notre pays. Surtout, nous voulons que ceci demeure, en tout lieu et par tout temps, car nous pensons aussi aux générations futures. Alors, bonne moisson à toutes et tous.

Une ambiance de n'importe quoi

> PHYTOS, BIOTECHS : TOUT SEMBLE POUVOIR ARRIVER MAINTENANT AU NOM DE L'ENVIRONNEMENT

Que faire vraiment face à l'irrationalité croissante des Pouvoirs publics en matière de pratiques agricoles, c'est-à-dire face à ceux qui l'inspirent ?

La journée d'action syndicale du 24 juin dernier contre les excès de la réglementation était nécessaire, mais la question se pose : ce type d'action est-il suffisant dans l'ambiance qui pèse maintenant sur l'attitude des Pouvoirs Publics en matière environnementale.

Dans cette ambiance, nos politiques semblent capables à la moindre occasion de n'importe

quelle impulsion. Toute rationalité disparaît et peu importe la compétitivité des exploitations, le développement des filières, les exportations agro-alimentaires, bref la croissance économique, l'emploi.

Il n'y a pas que les annonces surréalistes faites au sujet des heures et des distances de traitement. Illustratives ont été également l'adoption d'une loi anti-maïs OGM contraire au

droit européen et, le 5 juin à l'aube, la destruction administrative de parcelles de maïs OGM semées légalement (*photo*), alors que le juge des référés devait se prononcer le jour même sur la validité de cette mesure.

Cette ambiance de n'importe quoi est le fruit d'une véritable stratégie d'organisations environnementalistes et associées qui ne reculent devant aucun mot, aucun artifice dialectique, aucune opération « citoyenne » de violence sur les biens -et collatéralement de violence psychologique sur leurs détenteurs- pour asséner leur propagande anxiogène et anti-progrès. Relayée plus ou moins sciemment par des médias importants (cf. les documentaires télévisés sur l'agriculture), cette stratégie a des effets indéniables sur notre population, la plus sujette au monde à la méfiance de manière générale.

C'est ainsi que saccager des essais OGM ou transgéniques indiffère à la majeure partie de l'opinion et recueille donc l'approbation explicite ou implicite de politiques de tous bords. C'est ainsi que la confusion s'installe même dans les esprits sensés les plus lucides. En témoigne la position prise en mai par la Cour d'appel de Colmar, dispensant de peine les destructeurs de l'essai INRA de vigne transgénique contre la maladie du court-noué.

Dans ce contexte, qui a valeur de défi majeur pour notre profession, la mobilisation syndicale classique, par nature défensive, peut-elle être efficace sur le long terme ?

La réponse doit être à la hauteur du défi, même si elle n'est pas simple à construire. ■



Tarn-et-Garonne, le 5 juin - Gendarmes mobiles contre agriculteurs s'opposant à la destruction d'une parcelle de maïs OGM légale sur réquisition de la DRAAF

De nouveaux attraits pour la culture du soja

> LES OPPORTUNITÉS PARTICULIÈRES DU VERDISSEMENT ET DES PAIEMENTS « PROTÉINES »

Connus, les chiffres n'en restent pas moins provocants : chaque année, pour 110 000 tonnes de graines de soja qu'elle produit, la France en consomme l'équivalent de près de 5 millions de tonnes, ses élevages dépendant ainsi quasi-totalement d'importations, notamment des États-Unis, du Brésil et d'Argentine.

Face à cette situation et au-delà de l'enjeu d'une plus grande indépendance protéique de la France, plusieurs éléments sont de nature à inciter des producteurs à s'intéresser davantage au soja : la hausse des cours de l'huile et du tourteau (multipliés respectivement par 3 et 1,8 depuis 2000),

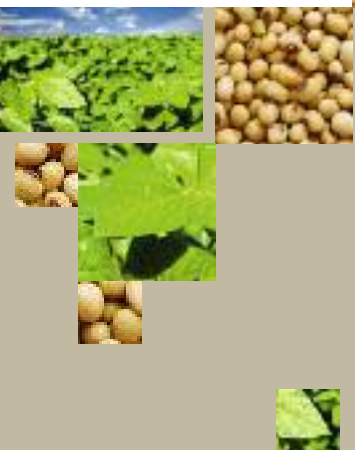
l'intérêt croissant des distributeurs et consommateurs pour les filières non-OGM et enfin des caractéristiques de cette culture (économie d'azote à l'échelle de la rotation, économie de traitements contre les maladies et ravageurs, intégration dans des rotations diversifiées...) qui ne peuvent être que bien vues par les zélateurs de l'agroécologie.

Ce dernier aspect s'est précisément traduit par l'insertion dans les règles de la PAC 2014-2020 de dispositions qui offrent diverses opportunités pour le soja.

Ainsi en est-il au chapitre du verdissement. Le soja peut

bénéficier, d'une part de la mesure de diversification des cultures, d'autre part de l'obligation de respecter un taux de 5% de Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE) dès 2015, taux qui pourrait être porté à 7% en 2017. Dans le cadre des SIE, l'Union européenne autorise la comptabilisation des plantes fixatrices d'azote comme le soja et 1 hectare de soja pourra donc valoir 0,7 ha de SIE.

La FOP a par ailleurs obtenu que les nouvelles règles communautaires permettent l'éligibilité du soja aux 2% d'aides couplées destinés aux cultures riches en protéines et cette mesure a été



reprise par le gouvernement français : il a prévu de dédier une enveloppe de 6 millions d'€ à une aide à la production de soja comprise entre 100 et 200 €/ha. Cela représente pour la relance du soja français une nouvelle avancée qu'il faudra conforter. ■

Abeilles et grandes cultures : les voies de la coexistence

> UN PROPOS PRAGMATIQUE À L'HEURE OÙ LA SANTÉ DES ABEILLES SUSCITE DES PROPOSITIONS RADICALES

Mortalité des abeilles, un problème à traiter avec sérieux, rationalité et par la voie du dialogue, ainsi le conçoit Julien DELAUNAY, président de la commission Apiculture de la FNSEA et apiculteur professionnel en Vendée



J. DELAUNAY, apiculteur en Vendée

Quelles sont selon vous les voies les plus pertinentes de coexistence de l'apiculture et des grandes cultures ?

Mieux comprendre le métier, les contraintes de chacun et les interactions entre nos productions, c'est l'objectif du dialogue que nous essayons de promouvoir au sein de la FNSEA, tant au niveau national entre la commission Apiculture et vos syndicats qu'au niveau régional avec la création de sections d'apiculteurs. Mieux que la simple « coexistence », le bénéfice mutuel est possible : bon état de nos colonies d'abeilles et meilleures miellées d'un côté ; de l'autre, gain en qualité et en rendement selon les productions grâce à une meilleure pollinisation.

Repousser les traitements insecticides après le coucher du soleil à la floraison, comme le veut le ministre de l'Agriculture, vous paraît-il impératif ?

Par essence, un produit « insecticide » peut être dangereux pour les abeilles exposées. C'est pourquoi depuis 2003 les traitements en floraison ne sont admis par dérogation que « en-dehors de la présence d'abeilles ». Certes, l'absence d'abeilles est garantie en traitant le soleil couché, ce qu'il faut privilégier lorsque c'est possible, notamment pour

les cultures les plus visitées par les abeilles. Mais d'autres critères, comme le type de culture ou les conditions météo (froid, faible luminosité), pourraient également garantir des risques très limités pour nos colonies. Aussi soutenons-nous l'idée de fiches de bonnes pratiques adaptées par culture, s'appuyant sur des résultats scientifiques non contestables.

Que vous inspire la proposition de résolution de parlementaires français en faveur d'une interdiction généralisée des insecticides néonicotinoïdes ?

Depuis 20 ans, l'état de nos colonies s'est dégradé, pour de multiples raisons. Je n'occulte pas les causes de mortalité ou désorientation des abeilles liées aux phytosanitaires - je l'ai moi-même vécu - mais je crains que l'interdiction proposée ne résolve pas grand chose, à

“

Je regrette les initiatives qui crispent le dialogue entre agriculteurs et apiculteurs sur le terrain

nouveau. La procédure européenne d'évaluation des produits est en train d'évoluer pour mieux prendre en compte les effets chroniques sur les colonies. C'est ainsi que nous pourrions prendre des décisions basées sur une véritable évaluation des risques, en dehors de toute idéologie. Je regrette les initiatives qui crispent le dialogue entre apiculteurs et agriculteurs sur le terrain, quand tant d'actions très concrètes pourraient être mises en œuvre ensemble au bénéfice de nos colonies ! ■

Sous la loupe d'ARVALIS et du CETIOM



Sur les 5 dernières années, les conditions d'évolution de l'apiculture ont conduit ARVALIS et le CETIOM à consacrer divers travaux aux abeilles, certains en partenariat avec l'ITSAP-Institut de l'Abeille, notamment.

Schématiquement, les thèmes en ont été les suivants : observation des ressources fournies aux abeilles par les cultures d'oléagineux -en quantité, en qualité- et par les cultures intermédiaires ; étude de la fréquentation par les abeilles du tournesol selon ses données génétiques, étude de la fréquentation des cultures de maïs, de l'attractivité des bandes florales selon le contexte paysager ; suivi multifactoriel de l'état de santé de colonies d'abeilles domestiques dans des environnements à dominance colza et tournesol ; étude de l'impact des utilisations de produits phytos en cultures oléagineuses sur le comportement des abeilles ; suivi de la présence d'abeilles dans le maïs et le maïs doux en période de floraison ; expertise et caractérisation du phénomène physiologique de guttation sur maïs. Des travaux sur l'impact de la pollinisation entomophile en production d'oléoprotéagineux sont par ailleurs envisagés.

FOCUS

Pour un décodage des CEPP

> UNE ALTERNATIVE RÉALISTE À LA FISCALITÉ SUR LES PRODUITS PHYTOS?

Originalité dans le projet de loi d'Avenir pour l'agriculture en voie d'adoption finale au Parlement, les Certificats d'Economies en Produits Phytosanitaires posent des questions très réelles de faisabilité qui demandent réponse avant toute validation

Dans le cadre de la nouvelle orientation qu'il a souhaité donner au plan ECOPHYTO, le ministre de l'Agriculture a fait introduire dans son projet de loi d'Avenir pour l'agriculture un dispositif appelé « Certificats d'Economies en Produits Phytosanitaires » ou CEPP. Celui-ci est présenté comme une voie alternative ou complémentaire à l'augmentation des taux de redevance pour pollution diffuse (RPD). Une fois la loi votée, il devrait d'abord faire l'objet d'une expérimentation avant d'être éventuellement déployé à plus grande échelle.

Un précédent dans le domaine des énergies

L'idée de mettre en place des CEPP a été inspirée au ministère par l'existence d'un dispositif similaire qui a fait ses preuves sur le marché de l'énergie (*voir encadré*).

Les pouvoirs publics exigeraient la réalisation d'économies d'uti-

lisation de phytos non pas des agriculteurs mais de ceux qui leur distribuent ces produits (coopératives, négoce en grains etc.). Chaque distributeur, qualifié d'« obligé », devrait respecter un objectif pluriannuel en ce sens. Il lui reviendrait dès lors d'inciter ses adhérents ou clients à réduire leurs utilisations de phytos, par exemple en recourant davantage à des outils d'aide à la décision et en s'engageant dans des démarches telles que diversification, biocontrôle etc.

Une valeur monnayable ?

Les économies réalisées vaudraient aux distributeurs l'attribution de certificats qui leur permettraient de justifier de l'accomplissement de leurs obligations légales. La question se pose de savoir si ceux qui disposeraient d'un excédent de certificats par rapport à leurs obligations pourraient les céder sur un marché spécifique à ceux

qui se trouveraient dans la situation inverse. Ces derniers pourraient dans ce cas compléter de la sorte leur portefeuille pour éviter des pénalités financières.

ORAMA participe aux côtés d'autres organisations, telles que COOP de France et la FNA, aux discussions techniques sur la mise en place de cette mécanique. Elle s'appuie à cette fin sur ARVALIS et le CETIOM.

Des questions très réelles se posent, aussi bien sur les types de mesures à promouvoir pour atteindre les objectifs, sur la définition des références de départ et sur les critères d'évaluation des efforts réalisés que sur l'architecture générale et le financement du dispositif. Aux yeux d'Orama, il faudra trouver des réponses véritablement satisfaisantes pour rendre acceptable la mise en place de ce dernier. ■



Entreposage de produits phytosanitaires chez un collecteur de grains

> COURRIER

Avec la mise en œuvre du verdissement de la PAC, que deviennent les règles de la conditionnalité des aides ?

Le dispositif de conditionnalité des aides est conservé quasiment à l'identique dans le cadre de la PAC 2014-2020 et va donc se cumuler avec les règles du verdissement.

Cela soulève des difficultés particulières d'interprétation en ce qui concerne les obligations au titre des SET (surfaces équivalentes topographiques) et des SIE (surfaces d'intérêt écologique). ORAMA a sollicité à plusieurs reprises le ministère de l'Agriculture afin d'obtenir des éclairages sur le sujet. Elle reste dans l'attente de réponses... et dans l'espoir qu'au moins, celles-ci arriveront avant les semis.

LE PRÉCÉDENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Créé en 2005, le dispositif des CEE impose une obligation de réalisation d'économies d'énergie aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et, plus récemment, carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients (ménages, collectivités territoriales ou professionnels).

Un objectif triennal est défini et réparti entre ces opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, ils doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats correspondant. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises soit en propre, soit par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas d'insuffisance de certificats, les « obligés » ont à verser une pénalité libératoire de 0,02 € par kWh manquant.

> AGENDA

Réunions Agriculteurs ARVALIS

6/08 - Baziège (31) : bilan de campagne
6/08 - Auch (32) : variétés de blé, implantation

Visite CETIOM Soja et Tournesol

4/09 - Le Magneraud (17)

INNOV - AGRI

2 au 4/09 - Outarville (45)
Groupe France Agricole

Colloque « Implantation des cultures - Place à l'innovation »

25/09 - Fleury les Aubrais (45)
CETIOM

CONTACTS

AGPB > www.agpb.fr
> contact@agpb.fr

AGPM > www.agpm.com
> contact@agpm.com

FOP > www.prolea.com
> fop@prolea.com

ORAMA
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction :
P. AUGUSTE, P.-O. DRÈGE, G. DUBLINEAU, L. ESPRIT, J. JOSSEAU, A. KETTANEH, C. LECOMTE.
Photos : Orama, Michel BONY - La Dépêche du Midi - Check Saïdou/Min.Agr.Fr.
Conception : BBDA - Béatrice Bleuven - Impression : Groupe CORLET.
Rédaction achevée le 10 juillet 2014